

Les 4 volets constitutifs d'une politique éducative

1/L'apprentissage du respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

1. Le règlement intérieur

- Assiduité, ponctualité (motif des absences, leur temporalité, leur justification – acceptée ou non par l'établissement, définition d'une absence perlée aux yeux de l'établissement)
- Nombre de démissions et motifs de ces dernières
- Existence d'une charte de vie/ de règles de vie (RI simplifié)
- Nombre de rapports d'incidents
- Nombre d'élèves ayant absorbé de l'alcool ou consommé des produits illicites
- Nombre de dégradations
- Nombre de mise en garde par rapport au travail
- Existence ou non de mesures alternatives (fiches de suivi, contrats, travaux d'intérêt général, etc...)
- Nombre de commissions éducatives
- Nombre d'entretiens des CPE avec les élèves, avec les professeurs principaux ou membres de l'équipe éducative, avec les familles
- Existence ou non d'un suivi des indicateurs par cohorte
- Temporalité des exclusions de cours et motifs
- Punitions/sanctions, mesure de responsabilisation (créneaux horaires et motifs)
- Cohérence ou non des pratiques éducatives entre collègues
- Conseils de discipline (exclusion temporaire ou définitive)
- Signalements
- Médiation
- Relation avec les familles (pour rappel à l'ordre) : qualité de la communication
- Nombre de cellules de veille
- Récompenses (félicitations, encouragements)
- Valorisation des compétences acquises sur le LSU
- Nombre de réunion de concertation à propos du règlement intérieur avec présence des élèves, des parents d'élèves

2. La prévention des violences (gestion de crises) et le harcèlement

Existence d'un protocole interne pour les situations de crise ?

Existence d'un protocole pour les situations de harcèlement, ou bien suivi du protocole national ?

Quelle connaissance par les personnels de l'existence de ces protocoles ?

Quelle formation interne ?

2/La formation des élèves à la citoyenneté, leur pratique de la citoyenneté dans l'établissement, la mise en place du parcours citoyen de l'élève (ou des parcours)

1. La vie lycéenne et collégienne

- Taux de participation aux élections
- Modalités de sensibilisation aux élections
- Nombre de candidats
- Nombre et diversité des élus dans les instances, fréquence des réunions de ces dernières
- Formation des délégués : assurée par qui, avec qui ?
- Existence ou non de réunion bilan portant sur la formation des délégués et réunion bilan de fin de mandat
- Nombre de projets (portés par les élèves) et de participants
- Existence d'un lieu clairement identifié pour les délégués
- Taux d'engagement des élèves sur les grands thèmes sociétaux (égalité filles-garçons, laïcité, etc...)
- Nombre d'actions de prévention et nombre d'élèves formés
- Nombre d'actions menées
- Formation des délégués (oui ou non/ si oui : par qui, pour qui et avec qui ?)
- Actions CESC
- Actions de prévention (sécurité routière par exemple)
- Existence d'éco-délégués, de sentinelles, d'ambassadeurs lycéens
- Nombre de licenciés à l'UNSS
- Nombre d'adhérents au FSE, à la MDL
- Tutorat par les pairs
- PSC1
- Le CPE et l'EMC/l'AP/les EPI
- La participation des CPE aux heures de vie de classe
- La participation des CPE aux parcours

2. Les parcours (les 4)

Existence ou non d'une formalisation des parcours (documents rédigés collectivement, communiqués aux familles)

Evaluation ou non de ces parcours : comment ? Par qui ? Quelle concertation ?

Quelles disciplines concernées ? Quels personnels ? (CPE, professeur documentaliste, AED, etc...)

3/L'accompagnement des élèves dans leur réussite scolaire et leur épanouissement

- Passage en classe supérieure
- Résultats aux examens (porter une attention particulière aux internes)
- Taux d'orientation choisie (nombre d'affectation sur vœu n°1 par exemple), nombre de stage en immersion
- Existence ou non de dispositifs d'accompagnement particuliers (parcours dérogatoire, SAS, classe relais etc...)
- Nombre de décrocheurs : quel suivi, quelle fréquence
- Nombre de PAP, PAI, PPRE
- Nombre de réunion d'équipe de suivi de scolarisation
- Nombre de parcours adaptés (individualisation des parcours)
- Internat et surtout projet pédagogique et éducatif
- Participation à devoirs faits (nombre d'élèves inscrits et adultes participants)
- Accompagnement des heures d'études
- Quelle utilisation des heures de vie de classe
- Taux d'actions d'intégration (journée d'accueil, portes ouvertes, forums, etc...)
- Évaluation des conduites à risques (prévention des violences non ?)
- CSP des familles
- Nombre d'ateliers mis en place ; estime de soi par exemple (par qui ? nombre de participants)
- Modalités de liaison école-collège et collège-lycée
- Nombre de licenciés UNSS
- Nombre d'actions pédagogiques ou périscolaires liées à l'ouverture sur l'extérieur
- Nombre de partenariats avec le monde de l'entreprise, le tissu associatif, culturel
- Co-animation service médico-social et vie scolaire (les bourses)
- Participation des parents aux instances
- Nombre de parents aux rencontres parents-professeurs
- Liaison école-collège/collège-lycée
- Nombre de rendez-vous avec le PsyEN
- Utilisation des heures de vie de classe

- Mission des AED (référent de classe par exemple, participation à « devoirs faits », tutorat)

4/ Les conditions de vie et de travail des élèves dans l'établissement, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps

- Nombre d'assistants d'éducation, de CPE
- Construction des emplois du temps des AED, des élèves, des enseignants
- Pause méridienne (durée, présence d'un préau, d'un lieu couvert, etc...)
- Nombre de casiers mis à disposition des élèves
- Quels équipements numériques mis à disposition des élèves ?
- Les bâtiments (dimension du restaurant scolaire, existence d'un foyer, d'une MDL, d'une salle de réunion pour les élèves, nombre de salles d'étude etc...)
- Restauration scolaire : qualité du cadre, des repas, commission menus, organisation du passage, nombre de demi-pensionnaires)
- Équipement des extérieurs
- Transports scolaires : proportion d'élèves transportés, durée des trajets
- Qualité de vie à l'internat : locaux, activités, équipements, accès aux différents espaces, horaires
- Accès au CDI
- Accès à des espaces de travail
- Existence ou non d'un foyer/ MDL (association + locaux)
- Organisation matérielle des études : répartition des heures d'études dans la semaine
- Qualité et quantité des structures sanitaires
- Outils numériques à destination des usagers